



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 29.06.2020

Numéro de publication: HR02-1004923207

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Artiria Medical SA, Borex

Artiria Medical SA

(Artiria Medical AG) (Artiria Medical Ltd)

Chemin du Jaillet 27

1277 Borex

Jusqu'ici

Artiria Medical SA

Artiria Medical SA, à Borex, CHE-318.546.300 (FOSC du 20.08.2019, p. 0/1004699100). Statuts modifiés le 11 juin 2020. Nouvelle raison de commerce: Artiria Medical SA (Artiria Medical AG) (Artiria Medical Ltd). Le capital-actions de CHF 100'000 a été libéré ultérieurement à concurrence d'un montant de CHF 50'000 par compensation d'une créance de CHF 50'000. Augmentation ordinaire du capital-actions en espèces et par compensation d'une créance de CHF 153'125; en contrepartie de cette créance, il est remis 30'625 actions de CHF 0.10. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 137'634.50, divisé en 1'000'000 actions nominatives de CHF 0.10, et 376'345 actions nominatives de CHF 0.10 de type A, privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 11 juin 2020. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a modifié une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital (selon décision du 7 août 2019) par décision du 11 juin 2020. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 11 juin 2020. Pour les détails, voir les statuts. Avantages particuliers: droit à un privilège quant au dividende donnant droit à recevoir en priorité le dividende de deuxième rang, mais dans tous les cas, au moins 10% de tout dividende distribué; le dividende de deuxième rang correspond à tout dividende distribué supérieur au prix

d'émission payé pour les actions privilégiées de type A (dividende de premier rang), jusqu'à hauteur d'un montant égal au prix d'émission payé pour les actions privilégiées de type A divisé par le nombre total d'actions émises et multiplié par le nombre d'actions détenues par les détenteurs des avantages privilégiés; droit à un privilège quant au produit de liquidation donnant droit à recevoir au moins 10% de tout produit de liquidation (pour les détails cf. statuts). Nouvelles communications aux actionnaires: par écrit (lettre) ou par voie électronique (fax ou email) ou, si l'adresse d'un actionnaire n'est pas connue, par insertion dans la Feuille officielle suisse du commerce. Petitpierre Guillaume, qui n'est plus président, reste administrateur et continue à signer individuellement. Nouveaux administrateurs avec signature collective à deux: Cowling Didier, du Royaume-Uni, à Thalwil, Essinger Jacques, de Wald (AR), à Wollerau, et Rosat Jean-Pierre, de Château-d'Oex, à Cugy (VD). Organe de révision: PricewaterhouseCoopers SA (CHE-497.306.752), à Pully. Radiation de la mention relative à la renonciation à l'organe de révision. Nouvelle adresse: Chemin du Jaillet 27, 1277 Borex. Registre journalier no 10223 du 24.06.2020
Précédente publication dans la FOSC: no 159, Date: 20.08.2019
Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud